Réf. Farde e-Assemblées : 2635702

N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/02/2025

Objet : NetZeroCities.- Empower.- Adoption de l'accord de consortium.

Le Conseil Communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 29 février 2024 (farde 2493723) d'autoriser la Ville de Bruxelles, via son UO Climat et Ville en transition, et en concertation avec l'Échevinat du Climat, à porter la candidature « Empower - Favoriser l'indépendance énergétique locale grâce au partage de l'électricité et à la production solaire (Empowering Local Energy Independence through Electricity Sharing & Solar Production) » pour l'appel à projet Pilot Cities administré par Net Zero Cities pour le compte de la Commission européenne;

Considérant la réponse favorable de Net Zero Cities relative au dossier de candidature porté par la Ville de Bruxelles en partenariat avec les communes d'Ixelles et de Schaerbeek, la SC Brupower et l'asbl Energie Commune, telle que mentionnée dans la lettre d'annonce (outcome letter), dans la lettre d'engagement (comfort letter) et dans la convention de partenariat (Award Agreement) ;

Vu la décision du Conseil en sa séance du 09/09/2024 d'autoriser la signature de la convention de subside du projet "Empower" financé par Net Zero Cities, qui acte la participation de la Ville à ce projet ;

Considérant que le subside total de 600.000 EUR, réparti entre les partenaires du projet (Ville de Bruxelles, Commune d'Ixelles, Commune de Schaerbeek, Énergie Commune ASBL et Brupower) est perçu par la Ville de Bruxelles puis redistribué (293.750,00 EUR pour la Ville de Bruxelles) ;

Considérant qu'un accord de partenariat est nécessaire pour fixer les modalités de travail entre les partenaires du projet (Commune d'Ixelles, Commune de Schaerbeek, Énergie Commune ASBL et Brupower) ;

Considérant le travail de préparation de cet accord de partenariat, mené par le consortium sur base du modèle DESCA fourni par l'Union européenne, avec l'aide et l'accord des services juridiques des trois communes impliquées ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter la convention entre les membres du consortium du projet Empower.

Annexes :

Accord de Consortium (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)